

BOCQUET Louis

Balme de Sillingy. 11 lotissement du Bosquet de
Village de la Bâtie

Suite à l'orage de grêle de juillet 2003 ma remise et
mon grenier situés à l'entrée du village de la Bâtie,
de 150 m² au sol, ont subi la destruction du Toit.

La révision du PLU de 2012 a modifié le classement
des 9/10 environ du hameau de la Bâtie en zone UBA ?
Pourquoi ...

Des éventualités suivantes de réparation s'imposent pour moi:
une rénovation en ardoises très onéreuses, en Tôle un
peu moins, ou tout simplement bâchée pour un temps indéfini
(à vu leurs utilités actuels).

Je demande quelques changements de destination en appartements
de 100 m² qui ils sont équipés en Téléphone et électricité,
eau et assainissement près de la route de la Bâtie, ainsi
que des aires de stationnement aisées.

Par ailleurs je note que dans cette révision de 2012 le Maire
de cette époque a changé également le classement de la
parcelle C 3054 à proximité du village de la Bâtie de
constructible en zone A1 agricole.

J'avais connue de céder gratuitement par le passé à Messieurs
les Maires D'Aviet Georges et Beau Bey Claude respectivement la
surface de 528 m² pour l'élargissement de la route D'AVIET d'une
part et de 149 m² d'autre part pour la route des Ormes.

En contre partie de la constructibilité de la parcelle désignée
ci-dessus. (Seulement une petite partie demandée)

Donc aujourd'hui il m'est inexplicable de constater que
celle parcelle toute équipée ? Lampadaires eau assainissement
à proximité redéfinie, agricole.

NB Pour l'expansion de la commune et principalement la zone
du TOSENT j'ai cédé 55 ares au prix imposé (pmv)

L'Boquet